

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**CARRIERES DE CONDAT – Carrière du « Puy Pelat »**  
**autorisation de poursuivre l'exploitation**  
**dans la commune de CHAPTELAT**

Par arrêté préfectoral DL/BPEUP n° 098 du 07 septembre 2017, une enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs, est ouverte **du lundi 02 octobre 2017** à partir de 10 h 00 **au vendredi 03 novembre 2017** jusqu'à 16 h 00 sur le dossier déposé le 16 février 2017, par la Société CARRIERES DE CONDAT dont le siège social se situe Rue du Commandant Charcot 87220 FEYTIAT, en vue de renouveler son autorisation d'exploiter une carrière de gneiss, sur la commune de CHAPTELAT au lieux-dits « Puy Pelat», « Aurières », et « Puymirat ».

Ce projet est classable au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées suivantes :

Rubriques	Activités	Régimes
2510-1	Exploitation de carrière : carrière à ciel ouvert d'une capacité moyenne de 20 000 t/an et 30 000 t/an au maximum	Autorisation
2515-1b	Installation de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes : puissance totale installée 490 kW	Enregistrement
2517-2	Installation de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes : l'aire de transit étant de 15 000 m <sup>2</sup>	Enregistrement

La demande porte également sur les rubriques suivantes non classables : 4734 (produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution) et 1435 (station service)

Un exemplaire du dossier sur support papier, comportant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est déposé dans la mairie de Chaptelat, pendant la durée de l'enquête pour que chacun puisse en prendre connaissance pendant les horaires habituels d'ouverture au public (du lundi au mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ; le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; le jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ; le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le samedi de 10h00 à 12h00) et formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les résumés non techniques des études d'impact et de danger, l'avis de l'autorité environnementale et le présent avis seront publiés sur le site internet de la préfecture ([www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr) – rubrique « politiques publiques » « environnement risques naturels et technologiques » « ICPE » « Avis et dossier d'enquête publique-observations électroniques du public »).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Haute-Vienne dès la publication du présent avis. Le dossier est également consultable sur support papier dans les communes de Bonnac la Côte, Couzeix, Limoges, Rilhac Rancon, concernées par le rayon d'affichage fixé à 3 kilomètres par la nomenclature.

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture à l'adresse indiquée ci-dessus et sur un poste informatique à la mairie de Chaptelat et à la préfecture de la Haute-Vienne, Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique, accès rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prendre un rendez-vous préalablement en appelant le 05 55 44 18 00).

Par décision du président du tribunal administratif, en date du 03 juillet 2017, Monsieur Xavier LEBACQ, ingénieur général d'armement en retraite, a été désigné, en qualité de commissaire enquêteur :

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Chaptelat les :

Lundi 02 octobre 2017 de 14 h 00 à 17 h 30 Mardi 10 octobre 2017 de 14 h 00 à 17 h 30 Mardi 17 octobre 2017 de 10 h 00 à 12 h 00 Vendredi 27 octobre 2017 de 10 h 00 à 12 h 00 Vendredi 03 novembre 2017 de 14 h 00 à 16 h 00
---

Les observations, propositions écrites, sur le projet, pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Chaptelat (54 rue Saint Eloi 87270) et annexées au registre d'enquête.

Elles peuvent être transmises également par voie électronique à l'adresse suivante : [icpechaptelat@gmail.fr](mailto:icpechaptelat@gmail.fr), en indiquant en objet «Carrières de Condat-enquête publique ». Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne sus-mentionné.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de l'enquête publique à la préfecture de la Haute-Vienne (Bureau de la protection de l'environnement – 1 rue de la Préfecture à Limoges), à la mairie de Chaptelat et sur le site internet à l'adresse suivante « [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr) » où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera prise par un arrêté du préfet de la Haute-Vienne.

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Christophe LEPROVAUX, directeur Carrières – Rue du Commandant Charcot 87220 FEYTIAT, tél : 05 55 49 90 10.